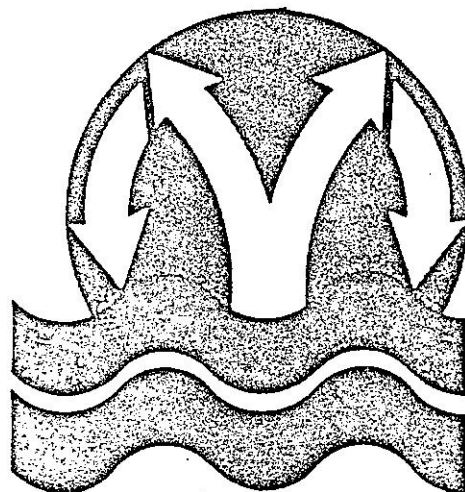


3114

2

3118



échanges méditerranée

JOURNÉES REGIONALES D'ETUDES SUR L'IMMIGRATION

29 - 30 - 31 mai 1978

Commentaires et Avis

JOURNEES REGIONALES D'ETUDES SUR L'IMMIGRATION

29 - 30 - 31 mai 1978.

Organisée par le collectif Régional d'Action migrants cette session régionale d'études sur l'immigration était principalement destinée aux formateurs animateurs et travailleurs sociaux intervenant sur ce secteur. Les thèmes abordés au cours de ces journées ont concerné : les mécanismes de la migration, le transfert de technologie, le problème du retour, la formation, l'animation, l'action sociale, le coût social de l'immigration, les jeunes immigrés.

Cette session qui faisait suite à une rencontre organisée en janvier 1978 à Sanary s'est terminée par une table ronde sur les "problèmes de l'animation, de la formation et de l'action sociale en milieux migrants dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur" à laquelle avaient été conviés les représentants de l'Administration, des élus, des syndicats et diverses personnalités.

Soixante personnes ont participé à la table ronde qui a été principalement animée par B. GLEIZE (Délégué Régional du CLAP) et A. JEANSON (CLAP et Collectif National Migrants), R. HOLZHAUER (Centres Sociaux et Collectif Régional d'Action Migrants) ont pris principalement la parole : les représentants de la CGT et de la CFDT, le Délégué Régional de l'AEE, l'IDERIC, le Directeur des Centres Sociaux, le représentant de Léo Lagrange, le représentant du Préfet de Région (qui devait quitter la table ronde en signe de désaccord sur le déroulement des débats).

On retiendra de cette table ronde :

- les informations données sur l'évolution de la concertation nationale
- les objectifs du Collectif Régional
- les problèmes à résoudre.

EVOLUTION DE LA CONCERTATION NATIONALE

Au nom du Collectif National d'Action Migrants (collectif des 45), A. JEANSON devait en rappeler la genèse, les objectifs, la doctrine et l'état actuel des travaux.

Il insista sur la constitution de ce collectif née des problèmes rencontrés à la suite de la mise en question dans le premier semestre 1977 du dispositif appelé "Programme des Actions Globales Concertées" (lancé par DIJOU) et auquel tout le secteur Associatif ne participait pas. Cette situation fut très liée à

la crise de l'AEE qui était, entre autre, le dispositif d'appui du Programme en question.

C'est le changement d'orientation gouvernementale marquée en particulier par l'arrivée de STOLERU au ministère du Travail qui fut à l'origine des diverses actions qui devaient être menées contre la disparition du Programme des Actions Nouvelles, la situation "humiliante" des Associations face à l'Administration, la participation sélective des Associations.

La doctrine du collectif des 45 s'articule autour de trois axes :

- une conception de la formation partie intégrante d'un processus global des problèmes de l'immigration
- la formation des migrants partie du service public aux différents niveaux de concertation
- une constitution de lieux de négociation.

La Commission Nationale de la Formation Migrants (C¹⁰ BLACHE) devait être constituée par le Secrétariat d'Etat en juin-juillet 1977 avec la participation de 18 Associations, des Syndicats, du Patronat et de l'Administration. Elle avait pour objectif :

- d'élaborer un dispositif pour la formation des migrants
- d'améliorer les relations Administration-Associations
- d'apporter des réponses à la réforme de l'AEE.

Ses travaux ont conduit à une impasse du fait des exigences de l'administration (DPM). Une reprise des travaux de cette commission a pu avoir lieu depuis 15 jours, l'Administration proposant la fixation de normes financières pour juger des coûts des actions via le FAS (Fond d'Action Social). Dans sa séance du 30 juin 1978, la Commission a élargi le champ de ses travaux qui devraient s'achever rapidement puisqu'ils conditionnent l'élaboration du budget du FAS. Quatre problèmes ont été retenus :

- inventaire des besoins et des moyens
- les moyens financiers actuels ou à rechercher (taxe para fiscale, budgétisation, etc.)
- la régionalisation et ses conséquences administratives et financières
- la normalisation des coûts.

Le Collectif des 45 quant à lui poursuit ses travaux pour :

- l'adoption d'une charte de la formation
- la mise en place des institutions nouvelles
- la mise au point d'une convention collective des formateurs.

Au nom de l'AEE, monsieur THIBOUT (Délégué Régional Provence-Côte d'Azur) devait donner les caractéristiques de la situation actuelle : le caractère parapublique de cet organisme qui reçoit ses financements du FAS, le contenu associatif malgré le fait que son conseil d'administration est formé de représentants de l'Administration, la structure salariale, professionnelle et décentralisée au plan local départemental et régional qui en font des lieux professionnels de concertation pour la formation des migrants.

LES OBJECTIFS DU COLLECTIF REGIONAL D' ACTIONS MIGRANTS

Monsieur R. HOLZHAUER au nom du Collectif Régional rappela l'importance de la population immigrée dans la Région et l'existence d'un grand nombre d'organismes d'aide aux migrants et d'éducation populaire. Le collectif régional est né en juin 1977 en prolongement des travaux du collectif national des 45. Il s'est fixé comme méthode de concertation :

- de fixer des objectifs à partir d'un ensemble global d'actions pour éviter la division de celle-ci
- de briser les concurrences existant entre les différents champs de l'immigration
- de décentraliser les lieux et moyens pour faciliter au plan local la concertation avec la participation des immigrés (par suite de l'entrave apportée à leur Association du fait des restrictions apportées à la loi de 1901 par le décret d'avril 1939).

Pour cela il poursuit les objectifs généraux suivants :

- assurer le lien avec les travaux du collectif national
- organiser la concertation au plan local , départemental et régional
- transmettre l'information aux autres acteurs régionaux (Administration, élus, syndicats, etc.).

Les actions concrètes mises en place visent :

- la formation des formateurs et des travailleurs sociaux (stage Sanary et journée d'études de Marseille)
- la constitution d'un réseau régional de documentation

entre les différents membres du collectif

- la préparation d'actions globales concertées afin notamment de mener des expérimentations.

La mise en place des structures ou de groupes s'organise sur des thèmes : problématiques des actions globales concertées, deuxième génération immigrée, rapport différent entre les pays méditerranéens et la Région (Transfert de Technologie, problème du retour).

Enfin, le collectif régional souhaite que d'autres partenaires participent à ses travaux parmi lesquels les Services et Administrations concernés, les Syndicats et les élus.

La tendance générale est de définir les objectifs en fonction des moyens et des méthodes (administration des financements, statuts des formateurs, statut du collectif, concertation).

L'objectif de faire participer les immigrés effectivement à la définition et à la gestion de l'action sociale en leur faveur est plus du domaine de l'intention que d'une concrétisation et l'on ne perçoit pas très bien les moyens que compte se donner le collectif pour y parvenir.

Par contre, apparaît bien la nécessité d'une mise en commun des compétences (chercheurs, formateurs, animateurs) et d'engager des actions durables.

LES PROBLEMES A RESOUDRE

Des différentes discussions de la table ronde et des divers entretiens que nous avons pu avoir avec ses participants, il ressort :

- a) sur les objectifs, que tout le monde est d'accord sur les nécessités d'actions globales concertées en direction de l'immigration. Des divergences semblent cependant exister sur la façon d'appréhender la globalité et la concertation. Les uns les envisagent comme exclusivement centrées sur l'immigration et ses divers aspects, d'autres les considèrent comme partie intégrante des problèmes sociaux culturels et économiques du travail et de la vie sociale de la population régionale.

b) Sur les moyens il apparait :

- que la sécurité de l'emploi des formateurs et des travailleurs sociaux est au centre des discussions et se traduit par la recherche d'un statut et la définition d'une convention collective. On relèvera la proposition de la CFDT qui propose qu'une négociation régionale s'engage à ce sujet, ce qui suppose la constitution d'un syndicat des Associations employeurs.
- Que les moyens d'actions (juridiques, administratifs et financiers) étudiés par la Commission nationale de formation sont incertains et ne semblent pas devoir en l'état actuel changer la situation présente.
- Que la concertation régionale est encore incomplète et nécessite de ses promoteurs un effort pour élargir sa base en direction d'autres associations mais surtout avec l'Education nationale.
- Qu'une identification des actions régionales qui répondent déjà aux objectifs généraux proposés soit mise en valeur et servent d'appuis aux actions à engager.
- Que les relations avec l'immigration et avec les pays qui la concernent doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- Qu'à l'évidence les financements sont un déterminant de l'attitude des différents intervenants et qu'en conséquence leur attribution doit être assortie de conditions susceptibles de permettre une meilleure prise en compte des problèmes de l'immigration et des pays d'émigration.
- Que la concertation doit s'organiser formellement ou informellement à plusieurs niveaux (exemple : Services publics, Associations, élus, immigration, pays d'émigrations, etc.).

En conclusion, il semble que des progrès ont eu lieu depuis notre note du 26 juin 1977 (n° 126) bien que ceux-ci aient été inégaux. Pour l'avenir il serait souhaitable que le Conseil Régional en particulier fixe quelques lignes d'orientation sur ce sujet.